

I. Stratégie de l'allocation pour assurer la continuité des interventions humanitaires à Yumbi

Dans le cadre du mandat du FH RDC et après consultation de l'Equipe Humanitaire Pays et du Conseil Consultatif du FH RDC, le Coordonnateur Humanitaire alloue à cette décision de financement une enveloppe globale de **20 000 000 (vingt millions) de dollars américains**.

Celle-ci comprend une enveloppe de 2 500 000 dollars américains allouée pour assurer la poursuite des interventions humanitaires à Yumbi.

Suite aux affrontements entre communautés Tende et Nunu à Yumbi en décembre 2018 ayant provoqué le déplacement de plus de 60 000 (déplacés internes et réfugiés), la communauté humanitaire est intervenue pour assurer une réponse rapide aux besoins humanitaires. Il est estimé actuellement plus de 13 000 personnes déplacées internes et 40 000 retournés en besoin d'assistance (source PAM). Les mouvements pendulaires des populations continuent avec une intention de retour dans un contexte où les tensions intercommunautaires, la menace et la crainte de nouvelles vagues de violences sont persistantes. A cela s'ajoute une situation nutritionnelle aggravante (source : enquête SMART réalisée par ACF, avril 2019).

L'objectif de la présente décision de financement est de permettre aux organisations humanitaires déjà opérationnelles à Yumbi de continuer à venir en aide aux populations vulnérables en attendant des sources de financement à plus long terme.

Les secteurs considérés sont ceux de la nutrition, de la santé et l'abri.

Les activités prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

Secteur	Activités prioritaires
Nutrition	<ul style="list-style-type: none">• Dépistage actif de masse de la malnutrition aiguë et la mobilisation communautaire.• Supplémentation en vit A et déparasitage• Fourniture de Blanket feeding supplementary programme Plumpy Doz• Appui à 18 UNS pour la PEC de la MAM• Appui à 2 UNTI pour la PEC de la MAS• Appui à 18 UNTA pour la PEC de la MAS• Référencement des cas UNTA-HS, HGR à travers de moto communautaires• Interventions ANJE-U• Dotation en paquets minimums WASH dans les centres de prise en charge nutritionnelle (18 UNTA et 2 UNTI)• Distribution des intrants pour la potabilisation de l'eau et des kits d'hygiène aux enfants malnutris et aux membres du leur ménage (2119 enfants avec MAS)• Sensibilisation sur le paquet WASH et l'incidence WASH dans la malnutrition• Sensibilisation de la population de la communauté affectée à la promotion à l'hygiène.• Analyse du taux de chlore résiduel au niveau des points d'eau et des ménages• Renforcement de capacités des acteurs de la nutrition sur la promotion à l'hygiène et le WASH en général.
Santé	<ul style="list-style-type: none">• Appui aux 17 CS ciblées pour la gratuité des soins aux enfants moins 5 ans, FEFA- appui financier, technique, en intrants et équipement• Appui au système de référencement de AS aux structures de références appuyé pour cible à travers de moto communautaire• Prise en charge médicale et psychosocial cas VBG• Clinique Mobile Fluviale

NF
RH

	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du dispositif minimum d'urgence en santé sexuelle et reproductive dans 17 CS, 1 HS, 1 HGR Prise en charge des urgences chirurgicales, obstétricales et pédiatriques dans les structures de 2eme ligne Appui au PEV de routine Sensibilisation et redynamisation communautaire- ReCo Appui à la cellule épidémiologique et au système d'alerte
Abris	<ul style="list-style-type: none"> Reconstruction / réhabilitation et mise à niveau des maisons

II. Processus de l'allocation

Dans le cadre des allocations « Urgence », il n'y a pas d'appels à propositions. Les partenaires ont été présélectionnés conformément aux procédures décrites dans le manuel opérationnel du FH RDC.

Les partenaires sélectionnés pour la présente « décision de financement » sont :

Organisations	Niveau de Risque	Provinces	Secteur	Zones/Aires de santé	Budget alloué	Durée d'intervention
MAGNA	Modéré	Maï-Ndombe	Nutrition & Wash	18 aires de santé de la zone de santé de Yumbi	\$1 000 000	Août 2019 – Mars 2020
MAGNA	Modéré	Maï-Ndombe	Santé	Yumbi	\$770 000	Août 2019 – Mars 2020
ACTED	Faible	Maï-Ndombe	Abris	Yumbi ville Nkolo, Bongende	\$730 000	Août 2019 – Mars 2020
Total					\$2 500 000	

En ce qui concerne le partenaire de mise en œuvre MAGNA, le Coordonnateur Humanitaire approuve une dérogation au plafond maximum fixé dans les modalités du Manuel Opérationnel afin de permettre le financement de son projet avec un budget maximum de \$1 770 000¹. Cette dérogation est justifiée par le fait que MAGNA intervient à Yumbi depuis le début de la crise et dispose de la capacité pour assurer la poursuite des activités. L'Unité Conjointe des Financements Humanitaire s'engage à renforcer les mesures de contrôle pour ces projets, notamment par une mission de suivi de terrain plus tôt que d'habitude dans la mise en œuvre et par un rapportage plus fréquent, afin de s'assurer de l'utilisation correcte des fonds.

Les dépenses deviennent éligibles à partir de la date de la signature du présent document, permettant aux partenaires de démarrer les activités sous préfinancement.

III. Calendrier de l'allocation

Le calendrier spécifique se résume comme suit :

¹ Le plafond pour un projet d'une durée de sept (7) mois mis en œuvre par un partenaire à niveau de risque modéré est de \$1 200 000

Étapes	Périodes	# Jours ouvrables	Entités Responsable(s)
Étape 1 : Consultation et approbation de la décision d'allocation d'urgence 3 - 2019	15 – 26 juillet 2019	10	Parties prenantes
Étape 2 : Soumission de la proposition de projet	8 – 22 août 2019	10	Partenaire
Étape 3 : Examen stratégique, technique et financier de la proposition de projet	23 - 30 août 2019	6	Cluster/UCFH
Étape 4 : Approbation finale du Coordonnateur Humanitaire	2 – 3 septembre 2019	2	CH / UCFH
Étape 5 : Processus de décaissement des fonds	4 – 6 septembre 2019	3	UCFH
Total # jours ouvrables y compris phase de consultation		31	
Total # jours ouvrables à partir de la phase de soumission de projet		21	

IV. Information sur l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires et le mécanisme des plaintes

Il est recommandé au(x) partenaire(s) présélectionné(s) de suivre les lignes directrices de leur Cluster respectif et de se rapprocher de l'UCFH pour toute question relative au présent document et au processus relatif au Fonds Humanitaire.

- Nicolas Ferigoule, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires (UCFH) a.i : ferigoule@un.org
- Moriken Camara, Team Leader Entité Finances UCFH: moriken.camara@undp.org

V. Annexes

Annexe 1 : Lettre de décision de financement du Coordonnateur Humanitaire

Annexe 2 : Analyse du CLIO de Yumbi

Kinshasa, 8 août 2019.

David McLachlan-Karr
 Coordonnateur Humanitaire a.i
 Pour la République Démocratique du Congo